

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 7 JUIN 2024

<b>DELIBERATION N°CP2024- 06/5/30 DOSSIER N°6379</b>	<b>SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT</b>
--	--

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Mary-Line GEOFFRE  
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN  
Marinette JOUANNETAUD à Thierry BOURGUIGNON  
Jean-Jacques LOZACH à Armelle MARTIN  
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT  
Isabelle PENICAUD à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE  
LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2024-06/5/30 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**



Prendre dans le cadre de la politique départementale en matière d'environnement :

- d'attribuer les subventions aux trois associations environnementales détaillées dans le tableau ci-après ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

<b>ASSOCIATIONS DEMANDEUSES</b>	<b>OBJECTIFS NATURE DES ACTIONS ENVISAGÉES</b>	<b>PARTENAIRES PUBLICS SOLLICITES</b>	<b>Montants sollicités pour 2024</b>	<b>Décisions</b>
GARTEMPE 206	Mise en valeur de la Vallée de la Gartempe sur tout son cours (206 km) aux croisements des regards et des populations. Deuxième édition du « Chemin des ateliers d'artistes et artisans d'art de la Vallée de la Gartempe » sur 3 jours au lieu de 2 jours (2023) du 27 au 29 septembre 2024.	<i>Conseils Départementaux :</i>  Vienne : 500 € Haute Vienne : 500 €	500 €	350 €
CINEMA COLBERT	Organisation d'une troisième édition du festival « Nature Climat et Environnement » du 8 au 14 mai 2024. Projections de 16 films dont 15 documentaires et un film d'animation pour jeunes enfants soit 40 projections dans les deux salles. Cinq réalisateurs accompagnent leur film avec un ciné-débat. Exposition « le Pic, la Gioune et le Cubaynes : sites rivières sauvages ». Deux conférences et une table ronde. Un salon d'arts naturalistes et de la nature avec les différentes associations régionales de protection de la nature. Des sorties découvertes du milieu naturel et des ateliers nature.	Ville d'AUBUSSON : 500 € CC Creuse Grand Sud : 500 €	2 000 €	1 000 €
Creuse Animation 23 : FORET FOLLIES	Organisation de Forêt Follies les 7 et 8 septembre 2024	Région Nouvelle Aquitaine : 10 000 €  Ville de GUERET/Com. Agglo : 5 000 €	4 000 €	1 500 €

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental, Chapitre 65 - Article 65748 - Fonction 78.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**